



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

### Délibération n°213/2022

#### **Attribution d'une subvention de fonctionnement à la SCIC LES HESPERIDES**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

# Séance du 11 octobre 2022

## Délibération n° 213/2022

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la SCIC LES HESPERIDES**

**RAPPORTEUR : Mme Brigitte BRESCH, Vice-Présidente**

Vu la délibération n°70-2019 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2019 approuvant les dispositions de la Convention du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n°169-2020 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2020 approuvant la maîtrise d'ouvrage de la SCIC LES HESPERIDES par la CARF

Vu la délibération n°228-2021 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant l'avenant de prolongation à la convention entre la CARF et la Région PACA relative au SRDEII

Vu la délibération n°267-2021 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la participation de la CARF au capital de la SCIC LES HESPERIDES

En matière d'aides économiques, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a conforté le rôle des Régions en matière de développement économique et leur a confié la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.

Conformément à la loi, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté le 17 mars 2017 le schéma régional de développement économique du territoire, et d'autre part, organiser les interventions des différentes collectivités pour accompagner les entreprises.

Ainsi, en matière d'aides aux entreprises, les EPCI peuvent participer au financement des aides et doivent mener une politique de développement économique cohérente avec le SRDEII. La Région est désormais seule compétente avec l'Etat pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises. Ces aides prennent la forme de prestations de services, de subventions, de bonification d'intérêt, de prêts, de garantie et avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché.

La délibération 169-2020 votée le 20 octobre 2020 approuve la participation de la CARF à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour faciliter le développement de la filière IGP Citron de Menton. Dans un premier temps cet outil permettra de faciliter le conditionnement et la commercialisation des Citron de Menton IGP puis dans un second temps les diverses productions du territoire de la CARF. La CARF participe à hauteur de 34% au capital de la société, comme approuvée par la délibération 267-2021 du 16 décembre 2021.

La CARF peut intervenir en complément des aides régionales, dans l'objectif de favoriser le développement économique de son territoire. En conséquence, il est demandé d'autoriser l'octroi d'une subvention de fonctionnement budgétée sur le Budget Principal 2022 à hauteur de 35 000 € à destination de la SCIC LES HESPERIDES. Afin de conforter la SCIC dans sa première année d'exercice, je vous demande de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 35 000 euros en faveur de la Société SCIC « Les Hespérides », et autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Accusé de réception en préfecture  
004240686551-20221011-2022-54  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 28 septembre 2022

*je vous demande de bien vouloir,*

**APPROUVER** le versement à la SCIC LES HESPERIDES, localisée au 16 rue Villarey à Menton, d'une subvention de 35 000 € sur l'année 2022 pour ses frais de fonctionnement favorisant le développement et la promotion de l'entrepreneuriat sur le secteur,

**AUTORISER**, le Président de la CARF à signer la convention correspondante en annexe.

**APPROUVER**, le tableau de dépenses prévisionnelles présenté ci-joint,

**DIRE** que les dépenses sont inscrites sur le Budget 2022.

**Le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

M. Christian TUDES ne prend pas part au vote  
A l'unanimité

*Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Le Président,



Yves JUHEL